



Assemblée Générale du lundi 28 juin 2010

RAPPORT FINANCIER ANNÉE 2009

Les comptes établis par notre expert comptable ont été vérifiés par le Commissaire au compte le 28 avril 2010.

Les comptes sont à la disposition des participants à cette assemblée et je me limiterai à quelques points essentiels :

- Les produits se sont élevés à 72 340 € contre 70 110 € en 2008, 100 965 € en 2007, 102 446 € en 2006 et 134 075 € en 2005.
La contribution de la FNTP a été de 60 000 € en 2009 et 2008 contre 90 000 € en 2006 et 2007. Il est à noter que la FNTP nous a demandé d'élaborer notre budget 2010 sur la base d'une participation maximum de 60 000 € compte tenu d'une provision de 15 000 € versée en 2009.
Le nombre d'adhérents à jour de leur cotisation en 2009 est de 93 (27 personnes morales et 66 personnes physiques) en croissance par rapport à 2008. Le montant perçu s'élève à 12 340 € contre 10 110 € en 2008, 10 960 € en 2007 et 9 300 € en 2006.
- Les charges d'exploitation se sont élevées à 82 572 € contre 74 231 € en 2008, 110 251 € en 2007, 106 958 € en 2006 et 121 335 € en 2005.
La secrétaire administrative à mi-temps a été licenciée le 6 janvier 2009. Celle-ci nous a attaqués devant les prud'hommes et aucune conciliation ne s'avérant possible, l'affaire a été confiée à un avocat en vue d'un jugement le 22 juin 2010. Asco-TP a dû provisionner en conséquence pour tenir compte des risques qui en découlent. Malgré une réduction drastique des dépenses et le report du projet de « Photothèque » avec l'ENPC ainsi que l'ajournement de la campagne de promotion et de diverses actions, les charges d'exploitation sont donc en augmentation par rapport à 2008.
- Les principaux postes de dépense sont les suivants :
 - Location immobilière = 25 429 € contre 13 647 € en 2008
 - Internet = 15 013 € (hébergement 2 402 € et réalisation des rubriques 12 610 €) contre 26 035 € en 2008 (hébergement 14 107 € et réalisation des rubriques 11 927 €) ;
 - les honoraires = 5 023 € (expert comptable et commissaire aux comptes) contre 4 880 € en 2008 ;
 - la réalisation de la lettre papier n°20, 21 et 22 = 4 861 € (1 000 exemplaires). Le coût d'une lettre est resté stable par rapport à 2008 ;
 - les frais de déplacements et de représentations = 4 840 € contre 2 720 € en 2008 (certains déplacements en 2008 ont été pris en charge par la profession).
 - les frais de personnel = 2 115 € contre 13 682 € en 2008 (licenciement de la secrétaire à ½ temps le 6 janvier 2009).
 - les provisions dues aux risques liés aux Prud'hommes : 16 000 €

Compte tenu des grandes incertitudes de fin 2009, Asco-TP a effectué le retrait de ½ part de SICAV. Le résultat d'exploitation est de -10 232 € et l'exercice se termine par un résultat négatif de -8 995 € qui s'explique par l'action aux Prud'hommes malgré un accroissement des recettes, une réduction drastique des dépenses comme indiqué plus haut (commentaires sur les charges d'exploitation).



Budget 2009

Compte de résultat simplifié		
	au 31/12/2009	au 31/12/2008
Résultat d'exploitation	-10 232	-3 672
Produits financiers et/ou exceptionnels	1 237	5 920
Résultat de l'exercice	-8 995	535

Bilan simplifié					
Actif			Passif		
	au 31/12/2009	au 31/12/2008		au 31/12/2009	au 31/12/2008
			Report de nouveau	151 386	160 382
Actif immobilisé	6 181	4 772	Dettes	20 373	17 549
Actif circulant	194 748	171 650	Résultat exercice	-8 995	535
Total	202 759	178 027	Total	202 759	178 027